

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 693f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## La Commission anti-racisme du Conseil de l'Europe prépare un rapport sur Chypre

Strasbourg, 24.09.2010 – Une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) s'est rendue à Chypre du 13 au 17 septembre 2010, ce qui a été le premier pas pour la préparation d'un rapport d'évaluation. Pendant sa visite, la délégation de l'ECRI a rassemblé des informations sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans son rapport de 2006 et a discuté de questions nouvelles qui sont apparues depuis.

La délégation a tenu des réunions à Nicosie et Limassol avec des représentants de l'ensemble des ministères concernés, des représentants officiels, des ONG travaillant dans le domaine des droits de l'homme et des groupes minoritaires.

A l'issue de sa visite, l'ECRI adoptera un rapport dans lequel elle formulera des recommandations aux autorités sur les mesures à prendre pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le pays. Parmi ces recommandations, trois feront l'objet d'un réexamen dans deux ans dans le cadre d'un processus de suivi intérimaire.

Dans son rapport de 2006, l'ECRI notait que l'absence d'une politique globale d'immigration et d'intégration s'est traduite par une vulnérabilité particulière des immigrés - surtout des employés de maison - aux violations des droits de l'homme, à l'exploitation et à la discrimination. Les demandeurs d'asile avaient également des difficultés à exercer leurs droits et l'ECRI était alarmée par l'usage répandu de la rétention dans le cadre des procédures d'immigration et d'asile.

Dans le même rapport, l'ECRI a exprimé sa préoccupation quant au comportement des représentants de la loi et des allégations de mauvais traitements. Les préjugés et la discrimination qui touchaient la communauté des Chypriotes turcs, y compris des personnes d'origine rom, devraient être correctement reconnus et traités. Il convenait également d'assurer une éducation reflétant les besoins d'une société de plus en plus caractérisée par une hétérogénéité ethnique et culturelle.

*L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme et d'intolérance, elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres dans ce domaine.*

[Lien vers le rapport 2006 de l'ECRI sur Chypre](#)

**Contact presse** : Stefano Valenti, Tel: +33 (0)3 90 21 43 28, [stefano.valenti@coe.int](mailto:stefano.valenti@coe.int)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.